



Circulaire 8839

du 09/02/2023

Changements d'affectation – Fonctions de sélection – Article 80

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 09/02/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Cette circulaire a pour objet la publication d'un appel aux candidats aux changements d'affectation dans les fonctions de sélection
-----------------------	---

Mots-clés	Changements d'affectation – Fonctions de sélection
-----------	--

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LIJNEN Nicolas	Direction générale des Personnels de l'Éducation	02/413.31.84 nicolas.lijnen@cfwb.be



Changements d'affectation dans les fonctions de sélection

DATE DE PUBLICATION : 9 FÉVRIER 2022

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit l'article 80 du « statut » (AR du 22 mars 1969), les membres du personnel nommés dans une fonction de sélection ont la possibilité de solliciter un changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone.

Les fonctions concernées sont les suivantes :

- coordonnateur d'un Centre d'éducation et de formation en alternance ;
- coordonnateur d'un Centre de technologies avancées ;
- directeur adjoint ;
- chef d'atelier ;
- éducateur économe ;
- secrétaire de direction.

Cette demande doit être introduite à l'aide du formulaire reproduit en annexe et être envoyée, pour le 24 février au plus tard, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

Direction générale des Personnels de l'Éducation de Wallonie Bruxelles Enseignement

Direction de la Carrière

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22

1000 Bruxelles

A l'attention de M. Nicolas LIJNEN (bureau 2G20)

Afin d'accélérer le traitement de votre demande, nous vous invitons à envoyer également votre candidature par mail aux adresses suivantes : claudedogot@cfwb.be et nicolaslijnen@cfwb.be. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que **cela ne vous dispense pas de l'envoi par courrier recommandé, celui-ci est en effet obligatoire sous peine de nullité.**

Pour toute question, une adresse courriel (nicolaslijnen@cfwb.be) ainsi qu'un numéro de téléphone (02/413.31.84) sont à disposition.

Le Directeur général,

Manuel DONY

ARTICLE 80

Année scolaire 2022-2023

DEMANDE DE CHANGEMENT D’AFFECTATION DANS UNE FONCTION DE SELECTION

NOM, Prénom :

.....

Matricule :

.....

Adresse : RueN°

Localité :Code postal :

Téléphone : Adresse mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) :

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone : OUI / NON (1)

Etablissement(s) souhaité(s) :

.....

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone : OUI / NON (1)

Si oui, zone(s) demandée(s) :

.....

.....

.....

Etablissement(s) souhaité(s) :

.....

.....

.....

.....

.....